

7 décembre 2010

10.423

Question Théodore Buss**Asile politique pour un ex-policier chinois**

On sait que la République populaire de Chine non seulement exécute chaque année des centaines de condamnés à mort mais encore qu'elle leur prélève des organes avant de leur donner le coup de grâce. C'est ce qu'a dénoncé un ancien policier chinois, Nijati Abudureyimu, qui résidait actuellement au Centre d'accueil de Fontainemelon. Le DFJP, sous la direction de M^{me} Widmer-Schlumpf, voulait l'expulser de Suisse, après avoir refusé d'entrer en matière sur sa demande d'asile politique dans notre pays.

Le Temps a publié le 28 juillet 2010 des extraits de la déposition de M. Abudureyimu à l'Office fédéral des migrations:

"Qu'avez-vous observé concrètement? - (Pleurs) Il est question de prélèvements d'organes sur des corps vivants. A savoir le cœur, les reins, les yeux, qui sont prélevés et vendus à bon prix. - Pouvez-vous m'expliquer comment se passait ce que vous avez observé? - Chaque mois, un nombre relativement élevé de personnes sont exécutées, parfois de très jeunes gens. Dans la plupart des cas, c'étaient des hommes comme moi, très vigoureux et sains, qui étaient condamnés à mort. Normalement, les peines de mort sont exécutées très rapidement. Les condamnés n'apprennent que la veille dans l'après-midi le jour de leur exécution qui intervient le lendemain; ils n'ont aucune possibilité de prendre un avocat. A 16 h., quelqu'un vient du tribunal avec le document prononçant la peine de mort, l'ouverture est filmée. La personne sait ensuite de quoi il s'agit. La première fois que j'ai emmené un homme, j'ai vu à quel point il était effrayé. Il avait de la peine à tenir sur ses jambes. Le matin suivant, quand il devait être exécuté, il a demandé pourquoi il avait reçu une injection. Je ne savais rien de tout cela. J'appris par la suite qu'on allait lui prélever un organe. Plus tard, dans des cas similaires, j'en ai eu la confirmation. - Avez-vous su après coup qu'il en avait été ainsi avec cet homme? - L'ambulance qui est venue l'a confirmé, le chauffeur étant un de mes amis... On ne fait que tirer sur le condamné à mort de manière à ce qu'il reste vivant. Toutes les personnes impliquées font les préparatifs nécessaires. Ils embarquent violemment le prisonnier dans l'ambulance et le conduisent à vive allure à l'hôpital, et c'est là qu'a lieu le prélèvement. - Avez-vous assisté à l'une de ces exécutions dans la montagne? - Oui, plusieurs fois. A quel titre? C'était mon travail..."

La Suisse se dit défenderesse des droits humains. Allons-nous laisser nos autorités renvoyer vers un avenir incertain, voire vers la mort, le courageux ancien fonctionnaire chinois qui a dénoncé des violations monstrueuses du droit à la vie?

Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que ce requérant d'asile continue de résider dans le canton de Neuchâtel? Envisage-t-il de demander à Berne de réviser son cas, et de réengager la procédure pour qu'il puisse obtenir l'asile en Suisse? Une telle démarche – bien dans la ligne de notre tradition d'accueil– honorerait notre canton!

Cosignataires: C. Maeder-Milz, P. Herrmann, T. Bregnard, G. Hirschy, P. Erard, L. Debrot, F. Jeandroz, D. Angst, M. Ebel, V. Pantillon, S. Locatelli, A. Blaser, A. Shah, N. de Pury, G. Würigler, D. de la Reussille, F. Konrad, B. Nussbaumer, T. El Kadiri, M.-F. Monnier Douard, C. Gehringer, A. Clerc-Birambeau, A. Houlmann, M. Giovannini et M. Béguelin.